

ABONNEMENT.

**Saumur :**

Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8

**Poste :**

Un an . . . . .	35 fr.
Six mois . . . . .	18
Trois mois . . . . .	10

On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez DONGREL et BULLIER,  
Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas. Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Cie,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

8 Mars 1876.

Chronique générale.

Sur cent six élections, les conservateurs constitutionnels ont obtenu 10 nominations; les républicains centre gauche 14; les républicains 35; les républicains radicaux 40; les légitimistes 9; les bonapartistes 27. Ces nominations, jointes à celles du 20 février, laissent les partis à peu près dans la même situation que celle qui leur avait été faite au premier tour de scrutin.

Le premier tour donnait les résultats suivants :

Conservateurs sans couleur définie, 23; conservateurs constitutionnels, 20; républicains centre gauche, 75; républicains, 198; républicains radicaux, 17; légitimistes, 25; bonapartistes, 64.

En additionnant les élections du premier et du deuxième tour, on trouve :

Conservateurs sans couleur définie,	25
Conservateurs constitutionnels,	34
Républicains centre gauche,	89
Républicains,	230
Républicains radicaux,	27
Légitimistes,	34
Bonapartistes,	91
<b>Total égal,</b>	<b>530</b>

Les pourparlers relatifs à la constitution du ministère continuent toujours. Deux partis paraissent être en présence. L'un serait d'avis que la constitution du cabinet fût ajournée à samedi prochain, c'est-à-dire après la réunion et la constitution des deux Assemblées. L'autre, au contraire, estimerait qu'il vaut mieux pour le gouvernement se présenter devant les Chambres

avec un ministère formé, sa composition laissât-elle à désirer sur quelques points.

Nous croyons cependant pouvoir affirmer que les négociations engagées entre M. Casimir Périer et M. Dufaure, après avoir été un instant rompues sont reprises et que sur le conseil de ses amis de la gauche et du centre gauche, M. Casimir Périer serait décidé à ne plus faire du maintien de M. l'amiral de Montagnac au ministère de la marine un cas de rupture.

On parle toujours de MM. Ricard, Teisserenc de Bort, Bardoux comme collègues probables de M. Casimir Périer, en cas d'acceptation de sa part.

Dans un groupe d'hommes politiques réunis chez un personnage illustre appartenant au parti républicain conservateur, on considérait les résultats du scrutin de ballottage comme assurant l'entrée de MM. Jules Simon et Leclère dans le nouveau ministère.

Certains journaux annoncent que les négociations pour la constitution du ministère sont tout au moins suspendues.

Ce qui ressort de l'ensemble des nouvelles mises en circulation à ce sujet, c'est que la lutte s'établit déjà entre le centre gauche et la gauche. Celle-ci, dont les élections de dimanche viennent encore accroître les forces, maintiendra sans aucun doute ses prétentions, et, dans le cas où elle n'obtiendrait pas satisfaction, on peut croire qu'elle ne tarderait pas à accentuer son opposition.

La gauche réclame, dit-on, deux portefeuilles. Il faut être juste; si l'on compare ses forces à celles du centre gauche, il est difficile de la taxer d'un excès d'ambition.

Le centre gauche ne parviendra pas, quoi qu'il en soit, à garder longtemps le monopole du gouvernement dans la République du 25 février.

La vérification des pouvoirs des membres de nos deux Assemblées ne sera pas exempte d'orages. On annonce que la majorité républicaine nous donnera un échantillon de son intolérance et de ses rancunes quand on discutera les élections de la Loire, de l'Eure, de Lot-et-Garonne et de la Savoie pour le Sénat; et, pour la Chambre des députés, celles des douze à quinze circonscriptions qui ont élu des candidats dont les convictions sont loin d'être républicaines.

La gloire de Paris déborde dans les feuilles radicales. Fièvre du succès de MM. Gambetta et Spuller, la République française, surtout, ne se tient plus d'admiration :

« La grande ville, objet de tant d'attaques, n'a fait, s'écrie-t-elle, que des choix qui l'honorent; elle a montré qu'elle est toujours la première du monde non-seulement par ses arts... »

Oui, en nommant les citoyens Brelay, Barodet, Greppo, Frébault, Marmottan, Casse et autres illustres représentants des arts et des lettres.

Parmi les élus qui ont tout d'abord attiré l'attention du Rappel, figurent en première ligne MM. les citoyens Raspail et Duportal. A propos du premier, la feuille radicale fait la remarque suivante :

« Nous rappelons que c'est Raspail qui, comme doyen d'âge, présidera la Chambre le premier jour. Hier condamné à la prison, aujourd'hui président de l'Assemblée nationale. Tel est le va-et-vient des événements. »

Toutes les prisons en sont là aujourd'hui. Le futur président de la République est peut-être à l'heure actuelle à la Nouvelle-Calédonie ou dans quelque bagne. Tel est, comme dit le Rappel, le va-et-vient des événements. Il faut toutefois convenir que de tels va-et-vient ne sont guère faits pour développer le sens moral du gendarme. Que

sait-il maintenant, si le criminel qu'il tient dans les chaînes n'est pas l'homme du pouvoir du lendemain ?

Au tour de Rochefort maintenant !

Le Rappel célèbre d'un mot la victoire électorale de Paris :

« Paris avait à nommer dix représentants. Il a nommé dix républicains. »

La feuille radicale ajoute :

« Nous disons que les dix élections de Paris sont dix élections républicaines. Nous avons, en effet, le droit de compter à la République même l'élection de M. Decazes, lequel, au premier tour, n'avait eu que 3,840 voix, et, au second, en a eu 7,232, c'est-à-dire a eu en plus, à une centaine près, les voix de M. Chauffour (3,612). M. Decazes n'a donc été nommé que grâce aux voix républicaines. »

Les réflexions du Rappel sont justes. M. Decazes est digne, à tous égards, d'être compté dans le groupe des élus de Paris. Les voix républicaines qui ont fait son succès, on ne les lui a pas données, il les a méritées.

On lit dans l'Union :

La guerre aux places promet d'être meurtrière aussitôt que le centre gauche sera parvenu à reconstituer le cabinet. M. Casimir Périer voudrait porter d'abord la cegnée sur les préfetures. Si l'on en croit les échos de la réunion Calmon, répétés par les journaux à sa dévotion, les préfets de Vaucluse, de la Gironde, de Loiret, de l'Eure, de l'Hérault, de Lot-et-Garonne, de l'Allier et vingt autres seraient d'ores et déjà définitivement condamnés.

On annonce que, pour éviter le désagrément d'une destitution, M. de Chambon, préfet de Meurthe-et-Moselle, a envoyé sa démission au ministre de l'intérieur.

Les sous-préfets ne seront pas non plus

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

UNE FAMILLE PAUVRE.

(Suite.)

Après les premières effusions de tendresse, Louis s'assit à côté de son père, tandis que Brigitte, avec une vivacité qu'on n'avait pas remarquée en elle depuis longtemps, courait de côté et d'autre pour préparer un souper à son jeune maître.

— Dépêchez-vous, ma bonne Brigitte, disait Hélène; prenez les œufs du poulailler; et puisque nous n'avons pas le veau gras, tuez la grosse poule blanche que nous réservions pour un jour de fête. Voici notre plus belle fête. Apportez la table dans la chambre de mon père, et prenez dans l'armoire une de nos dernières nappes damassées. Il reste encore à la cave quelques bouteilles de vieux vin des Arsures; allez-en chercher une, et vous viendrez vous mettre à côté de nous.

Pendant ce temps, Louis racontait à son père comment, après avoir été nommé chef d'escadron et décoré de la main même de l'empereur, il était parti pour la campagne de Russie; comment, à la

bataille de Borodino, il avait été fait prisonnier et conduit à Jarkoutsk, au fond de la Sibérie; comment, après avoir vécu là, pendant plusieurs mois, d'une vie de labeur et de misères, le gouverneur l'avait fait venir chez lui, et lui avait offert de prendre du service dans l'armée russe.

— Je ne pouvais, s'écria Louis, avec mes idées militaires, accepter cette offre.

« — Allons, me dit le gouverneur, je rends justice à la délicatesse de vos sentiments; mais tout ce que je sais de vous, et tout ce que vous venez de m'exprimer, quoique je ne devrais pas parler ainsi, m'inspire pour vous un profond intérêt. Je ne veux pas que vous soyez plus longtemps astreint à un genre de vie indigne de vous. Voyons, je vais vous faire une proposition. Un négociant de mes amis, qui est riche, m'a témoigné le désir d'avoir, pour l'aider dans ses spéculations, un homme intelligent qui travaillerait à son comptoir, et auquel il donnerait un traitement convenable, peut-être même, par la suite, un intérêt dans ses affaires. Cela vous conviendrait-il ?

« — Sans doute un tel emploi ne blesse en rien mon patriotisme; je l'accepterais avec joie et reconnaissance.

« — Me promettez-vous, sur votre honneur, qu'étant là, dans une maison où vous ne serez plus soumis qu'à une très-faible surveillance, et ayant l'occasion d'entreprendre dans les intérêts de ce

négociant quelques voyages, vous ne tenterez pas de vous échapper ?

« — J'y engage ma parole.

« — Songez-y : en vous donnant cette liberté, j'assume sur moi une grave responsabilité, et la moindre imprudence de votre part pourrait me causer un tort irréparable.

« — Vous pouvez compter sur moi, monsieur, par les sentiments d'honneur qui m'empêcheraient de violer ma parole, par le sentiment de gratitude que m'inspire votre bonté, et la crainte que j'aurais de vous causer le plus léger désagrément.

« Le gouverneur me fit rendre ma croix, ma bourse, mes papiers. Le soir même, j'étais installé chez le négociant, digne et respectable vieillard avec qui je fus, de prime-abord, dans un parfait état de confiance; et je me suis mis à travailler de cœur et d'âme pour lui. Il a été reconnaissant de mes services; il m'a associé à son commerce, et quand les traités de paix m'ont ouvert l'entrée du sol natal, j'ai pu revenir sans violer mes engagements. Le bon négociant voulait me retenir; il m'offrait de me céder toute sa maison, de me marier avec une de ses nièces; mais l'amour du pays, le désir de vous revoir, l'emportèrent sur cette perspective d'une grande fortune. Puis, j'avais fait honorablement, sagement ma récolte; je voulais vous en faire jouir, et je vous apporte deux cent beaux mille francs en bons billets de banque;

c'est de quoi faire la dot de notre chère Hélène, et nous acheter par là sur la montagne un joli... »

Dans ce moment, Brigitte entra, apportant le souper, la vieille bouteille de vin des Arsures, couvertes de toiles d'araignée, la poularde dorée et fumante, et le pain de seigle. Louis s'assit à table avec une joie naïve :

— Dieu! qu'on est bien ici, s'écria-t-il, près de vous! Et dire pourtant que sans ce bon Georges j'aurais pu périr à trente pas de la maison, comme un de mes vieux camarades dans les déserts de neiges de la Russie. Allons, Georges, voilà ton verre, à ta santé et à la santé de notre père !

— Brave garçon! brave garçon! murmurait le notaire en le couvant d'un œil étincelant de bonheur. Mais, dis-moi donc, pourquoi ne nous a-tu pas écrit ?

— Je vous ai écrit une douzaine de fois, au moins.

— Nous n'avons rien reçu.

— Il est bien possible que de Jarkoutsk ici, sur cette route de quelques milliers de lieues d'étendue, quelques lettres se soient égarées ou aient été retenues par les mains infidèles des employés de la poste russe qui ne se font pas faute de garder ce qui leur plaît. Mais vous avez reçu, si j'ai bonne mémoire, au moins trois lettres de moi.

— Pas une, mon pauvre Louis, pas une.

— Vous ne vous en souvenez plus peut-être,

épargnés; mais on ne cite aucun nom des condamnés par la rigidité sommaire des nouveaux directeurs de la chose publique.

Le *Bien public* signifie à MM. Durangel et Ducros qu'ils aient à vider, comme on dit, le parquet le jour où M. Casimir Périer entrera à l'hôtel de la place Beauvau.

Anjourd'hui 8 mars, après le conseil des ministres qui doit se tenir à l'Élysée, M. le maréchal de Mac-Mahon partira avec sa maison militaire pour Versailles, où il doit séjourner pendant toute la session parlementaire.

Contrairement aux prévisions alarmantes de plusieurs journaux, nous croyons pouvoir affirmer que la majorité de la Chambre législative ne demandera nullement l'abrogation pure et simple de la loi sur la liberté de l'enseignement supérieur, mais se contentera de réclamer la révision de l'article 7, c'est-à-dire l'attribution exclusive à l'État de la collation des grades.

(Correspondance américaine.)

## LA NOUVELLE SALLE

DES SÉANCES DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
A VERSAILLES.

L'idée prudente et l'obligation légale de fixer à Versailles le siège des Assemblées nationales françaises ont impliqué la construction d'un local spécialement approprié. Une fois la décision prise d'utiliser, en faveur du Sénat, les aménagements provisoires qui ont converti l'ancien théâtre en salle des séances, il a fallu trouver, dans les immenses bâtiments du palais, un espace suffisant pour loger définitivement la Chambre des députés. Les circonstances imposaient un délai infiniment réduit à l'achèvement des travaux nécessaires; le problème à résoudre se compliquait, en outre, d'une difficulté d'un autre ordre, mais majeure: tout projet tendant à porter atteinte, dans son œuvre vive, au Versailles de Louis XIV ou du roi Louis-Philippe devait, en effet, être écarté comme une profanation coupable. Certaines critiques, maladroitement pour leurs auteurs trop pressés, aussi peu flatteuses que peu encourageantes pour l'architecte à peine au début de son œuvre, avaient, dès le principe, fait jeter un cri d'alarme que rien ne justifiait aujourd'hui. Le palais a été respecté; le musée est grevé de servitudes indispensables, mais il est intact; huit toiles sans importance ont seulement été enlevées ou déplacées.

La cour Verte, longue de 403 mètres sur 25 de largeur, dans l'aile du Sud, a été l'emplacement choisi. Elle avait été créée sous le règne de Louis-Philippe, par la suppression de trois autres cours dites de l'*apothicaire*, du *Degré découvert* et de la *Bouche*, séparées les unes des autres par deux ailes transversales dont les fondations ont été mises à jour dans les fouilles du nouvel édifice. Ainsi que nous l'indiquerons successive-

ment, les services de la Chambre absorbent la plus grande partie des bâtiments du périmètre de cette cour. La déclivité du terrain qui fait que les pièces du rez-de-chaussée sur le parterre du Midi, du côté du parc, se trouvent au niveau de celles qui forment le premier étage sur la rue de la Bibliothèque, a été ingénieusement utilisée. Ainsi, le plancher de la salle des séances, surélevé par rapport à la rue, se trouve de plain-pied avec la galerie des Statues, qui formera la salle des Pas-Perdus conjointement avec le grand vestibule à colonnes, dit *Salle de Napoléon*, situé au milieu du rez-de-chaussée de l'aile du Sud et donnant accès sur le parc. Les salles des campagnes de 1796 à 1840, placées en enfilade parallèlement à la galerie des Statues et ayant vue sur le parterre, à droite et à gauche de la salle de Napoléon, ont été appropriées pour les bureaux de la présidence et de la questure, les salons de conférence des députés, la buvette et le fumoir. L'étage situé au-dessus, et qui comprend la salle des Campagnes de 1792; ainsi que la *grande galerie des Batailles*, a été conservé au musée public. L'architecte a sagement résisté à la tentation de mettre la salle des séances au premier étage sur le parc, avec la séduisante perspective de faire de la galerie des Batailles une somptueuse salle des Pas-Perdus. Il eût fallu, dans cette combinaison, que le toit dépassât les combles en terrasse du palais et vint rompre, dans la silhouette générale, cette rectitude harmonieuse des lignes qui ajouta encore à la grandiose conception de Mansard.

Les députés entreront soit par le vestibule ou salle de Napoléon, soit par la cour et l'escalier des Princes, en franchissant la cage monumentale de celui-ci. Après avoir traversé ou parcouru dans la moitié de la longueur la galerie des Statues, suivant l'entrée choisie, ils pénétreront dans la salle des séances par deux grandes portes à tambours; celles-ci, comme dans l'ancienne salle de Paris, percent symétriquement le mur auquel s'adossent la tribune aux harangues et le bureau du président. Les gradins réservés aux députés s'étagent en hémicycle dans une vaste enceinte carrée large de 34 mètres sur 24 de profondeur et 47 de hauteur; 550 fauteuils moelleusement et complètement rembourrés, garnis de drap rouge et répartis par files de trois, quatre, cinq et six places, laissent entre eux une circulation facile, obtenue peut-être un peu au détriment de la largeur de chaque siège.

L'aspect général de la salle n'oblouit pas l'œil par l'éclat d'une décoration prime-sautière et pétillante que nos inventeurs modernes se plaisent à risquer trop souvent; il séduit par l'agencement heureux et savant de motifs ornementaux empruntés au pur style Louis XIV. C'est en face de cette œuvre de goût et de bon sens qu'il nous est agréable de nommer M. de Joly. L'architecte de l'Assemblée nationale appartient à cette catégorie d'hommes de devoir ainsi que de talent, qui, soumis aux exigences de charges honorables mais parfois longtemps ingrates, savent attendre d'elles seules l'occasion de montrer

que l'artiste existe à côté du fonctionnaire. Sa patience sera récompensée; il verra l'œuvre qu'il achève accueillie par les mêmes éloges qui accueillirent autrefois les travaux de son père pour la construction de la salle du Corps-Législatif, à Paris.

Au-dessus de la tribune aux harangues, un cadre trop éclatant de dorure renferme le tableau connu où Couder a représenté les États-Généraux de 1790 dans la salle des Menus, à Versailles. De chaque côté de cette toile, au-dessus des grandes portes d'entrée, des niches attendent leurs statues. Deux tapisseries des Gobelins, tirées de la série dite des *Maisons de France*, forment pendants; on y voit, au milieu de génies et d'attributs, les châteaux des Tuileries et de Versailles. Les trois autres côtés de la salle sont occupés par un monumental portique à colonnade, en contre-bas duquel règne un large balcon en corbellement. Celui-ci, ainsi que les espaces ménagés entre les colonnes, sera divisé pour les besoins du service fait au corps diplomatique, aux grands corps de l'État, à la presse et au public. Les angles opposés à la face d'entrée sont rattachés par des pans coupés; là s'ouvrent, sous deux riches arceaux en plein cintre, les tribunes du Président de la République et du Président de l'Assemblée.

Le soubassement du pourtour de la salle est en panneaux de bois peint; les tons harmonisés d'un rouge sobre et facile à éclairer sont un hommage rendu à la décoration du dix-septième siècle, qui n'avait pas encore inauguré les imitations de bois naturel. L'opulente balustrade du balcon est de même couleur; l'or n'y brille que par quelques rehauts et sur les emblèmes du roi-soleil, placés à la partie des plans coupés. La décoration supérieure, colonnes, panneaux, méplats et encadrements, consiste en une peinture polychrome de simili-marbre exécutée de façon à constituer un véritable trompe-l'œil. Les colonnes, par leur galbe élégant et leurs teintes marmoréennes un peu atténuées, se détachent sans violence sur le fond grenat fourni par la tenture générale du portique intérieur; celui-ci laisse voir au fond de chacune de ses travées un écusson au nom d'une grande ville de France.

Au-dessus des chapiteaux corinthiens, dorés en plein, l'entablement se dessine d'abord par une frise finement ornée; de légères consoles y ménagent une série de métopes où éclatent en or des trophées classiques sur un fond de marbre vert. La grande corniche, à son tour, s'arrondit aux courbes d'importantes consoles, placées à l'aplomb des colonnes et réservant entre elles des voussures où des coeurs-de-bœuf s'accusent, en pénétration, par des grilles élégantes de fer repéré et doré qui ferment leurs ouvertures ovales. Les ors placés à profusion dans ces parties, ainsi que le style le comporte, ont été intentionnellement assez éteints pour que le regard saisisse sans fatigue les détails d'une ornementation châtiée.

Le centre du plafond est occupé par une longue verrière qui laisse passer le jour. Au périmètre de celle-ci, trente-six panneaux

de verre, inclinés entre les consoles adossées à celles de la corniche, tamisent la lumière du gaz. L'éclairage de la salle comprendra deux mille becs répartis dans les combles, au-dessus de trappes transparentes réservées dans le soffite du portique et au-dessus des coeurs-de-bœuf des pans coupés; aucun ne sera apparent.

Les angles du plafond renferment quatre médaillons dus au pinceau de M. Malhotre. Ce jeune peintre de talent, élève de M. de la Roche, mérite un encouragement et un encouragement. Ses figures, qui représentent l'*Agriculture*, le *Commerce*, la *Guerre* et la *Paix*, sont bien dessinées et bien composées; il a su, comme M. de Joly, le rare bon sens de s'inspirer, sans fausse vergogne, de modèles choisis dans les salles de Versailles. Son tort est d'être resté personnel ou égoïste; son maître quant à la peinture; il aurait dû se rendre compte que, dans un style sobre comme celui de Louis XIV, il faut des figures vigoureuses tels que Lebrun, Mignard, plus tard même Coppel et Lemoine n'ont pas tardé à en introduire dans leur œuvre décorative. Un seul emblème apparaît dans la salle; il est placé au plafond, au-dessus de la tribune aux harangues: c'est la *Liberté*, le livre sacramental est placé ouvert sur deux mains de justice qui se croisent au-dessus des palmes. Espérons qu'un tel emblème sera éternellement respectable et respecté.

Deux escaliers, avec vestibules d'attente, donnant sur la salle des Pas-Perdus, permettent aux députés de gagner, par un premier palier, un corridor qui laisse pénétrer par trois portes, dans le pourtour de la salle, des séances et conduit soit aux quarante-cinq salles réservées pour les bureaux et commissions, soit aux vestiaires ou salles d'attente. Par les mêmes escaliers, les députés pourront se rendre aux archives de leur bibliothèque installée dans la salle de 1830, ou, par des portes privées, accéder aux corridors publics des tribunes. Le public aura son entrée par un porche monumental ouvert sur la rue de la Bibliothèque en face de l'hôpital militaire, dont la construction est décidée. Deux escaliers les conduiront à une confortable salle d'attente; les députés y pénétreront par une porte d'entrée peu accessible aux indiscrets. Les portes de billets gagneront directement les tribunes auxquelles ils auront droit.

Cette distribution compliquée qui comprend encore le bureau des sténographes, un parloir ou fumoir pour les journalistes, a été habilement combinée de manière à ne pas complètement les députés d'une part et le public de l'autre. Ces aménagements essentiels ont nécessité la consolidation des bâtiments de la rue de la Bibliothèque; on ont fait disparaître une foule de rebuts entresolés où avait élu son domicile tout un personnel plus ou moins intéressant qui fallu faire déménager, et dont les rétributions n'ont pu être calmées que par des dédomnations dont la somme s'est élevée à 42,500 fr. En 1832, lorsque l'architecte du roi Louis-Philippe voulut procéder à l'installation du Musée, il trouva la galerie des Batailles divisée en quatre étages, occupée par une colonie que Louis XVIII avait

mais j'ai la preuve écrite que vous les avez reçues avec l'argent que je vous adressais.

— L'argent! Hélas! depuis que tu es parti, j'en ai eu grand besoin; j'en ai perdu beaucoup, et n'en ai jamais reçu.

— Ah! ceci est par trop fort, dit Louis en tirant son portefeuille de sa poche; mais attendez que je vous remémore un peu les faits. Vous souvient-il que, pendant j'étais encore en Allemagne, vous me fîtes écrire une fois par votre clerc Renardeau?

— Oui, oui, c'était après ma première attaque de paralysie.

— Précisément; vous me disiez que, ne pouvant écrire vous-même, vous chargiez M. Renardeau de me donner des nouvelles de la famille; que, comme la poste n'arrivait pas régulièrement à Montbenoit, vous me priiez d'envoyer désormais mes lettres à Pontarlier, à l'adresse de M. Renardeau, qui irait les prendre lui-même et vous les remettrait.

— Oui, je m'en souviens encore; je n'avais que lui alors qui pût se charger sûrement de remplir cette commission, car Georges était à cette époque en pension.

— Bien. Quand je reçus l'ordre de rejoindre l'armée de Russie, j'avais un millier d'écus d'économie dont je ne savais que faire. En campagne, on n'a pas besoin de tant d'argent; vainqueur, on en trouve de reste; vaincu, c'est un profit qu'il est

inutile de laisser à l'ennemi. J'envoyai ces mille écus à M. Renardeau en lui disant de vous les remettre pour Hélène.

— Est-il possible?

— Pardieu! j'ai là un accusé de réception; et les remerciements que vous m'adressiez, et vos plaintes sur votre triste situation.

— Je n'ai rien reçu, répondit le notaire de l'air d'un homme qui entrevoyait avec terreur une affreuse vérité.

— Et les cinq mille francs que je vous adressai après avoir passé dix-huit mois chez mon honnête négociant de Jarkoutsk.

— Rien, répéta le notaire avec un nouveau sursis.

— J'ai là encore l'accusé de réception. Et les douze mille francs que je vous adressai deux années après?

— Rien encore.

— Ah! ah! M. Renardeau, s'écria Louis, nous allons vous chanter une jolie petite chanson. Est-il encore en vie, ce clerc de confiance, ce voleur, ce misérable?

— Oui, dit Hélène, et nous sommes ses débiteurs.

— Ses débiteurs! Et comment cela?

— Il nous a prêté six mille francs.

— Six mille francs! Et il en a touché vingt mille qu'il ne vous a pas remis, dont il a joui, dont j'ai

les reçus signés de sa main, et les intérêts des intérêts. Je n'ai pas été négociant pour rien, et je sais ce que vaut un capital à cinq pour cent pendant dix ans. Sur ma foi! je ne m'attendais pas en rentrant ici à avoir un plaisir pareil, le plaisir de prendre un traître à la gorge et d'exercer sur lui une des bonnes justices de la providence. Et où est-il cet oiseau de bague? Dans quelle caverne, dans quel antre s'est-il retiré?

— Il est à Montbenoit, s'écria Georges, dans notre maison, dans notre propre maison, vomissant contre nous d'ignobles outrages, et jurant à chacun que nous sommes à jamais ruinés.

— L'infâme! dit le notaire en se cachant la tête dans son oreiller.

— Dans notre maison! s'écria Louis avec une fureur qui fit frémir Hélène. Ah! bien; dès demain il en sortira par la porte ou par la fenêtre, et je la ferai laver, crépir, tapisser de haut en bas pour la purifier... Mais non, je veux voir auparavant jusqu'où il poussera la turpitude. Il ne s'attend sans doute pas à me revoir.

— Il affirme à tout le monde que tu es mort, dit Georges.

— Oui, parce qu'en effet depuis trois ans ayant appris que la paix était faite, que des négociations étaient ouvertes pour la libération des prisonniers, que je comptais chaque mois, chaque année recevoir la permission de partir, et que je voulais

vous causer la plus tendre des surprises, je n'étais plus, je travaillais à arrondir ma fortune, et m'a cru mort. Eh bien! écoute, Georges, j'ai été venu ici en ligne directe de Besançon; j'avais pris là par un homme du pays que vous étiez à cette ferme, et j'en connaissais le chemin. Cet affreux ouragan, j'y serais arrivé droit, et j'aurais eu une flèche. Personne à Montbenoit ne sait que je suis de retour. Mais le courrier de Suisse m'a apporté demain ma malle, tâche d'arriver tôt pour la prendre, la cacher à tous les regards chez M. Renardeau, donne-lui un rendez-vous ici sous un prétexte quelconque, et nous verrons comment il se conduira.

— C'est convenu, répondit Georges. Le courrier arrive à neuf heures; demain à huit heures j'irai à Montbenoit.

— Oh! mon bon Louis, s'écria le vieillard, es pour nous l'envoyé de la providence. Mais Renardeau que j'ai moi-même tiré de la misère, qui me semblait si dévoué, et en qui j'ai tant de confiance!... Comment croire?...

— Nous verrons, nous verrons, dit Louis, il est tard, vous avez besoin de dormir; je vais ce dernier verre à votre santé, et nous allons quitter.

(La suite au prochain numéro.)

laissé s'y installer au retour de l'émigration. Son expulsion fut une affaire d'Etat; certain douairière habitait le premier étage avec un âne destiné à la promener; la légende dit que, lorsqu'il fallut vider les lieux, maître Aliboron ne fut pas celle des deux victimes qui poussa les plus hauts cris.

Le président de l'Assemblée nationale occupera l'extrémité de l'aile du sud, opposée à la cour des Princes, autrement dit le pavillon de Monsieur. Ses appartements particuliers seront au premier étage, sur la rue; ceux de réception seront au rez-de-chaussée, sur le parterre, avec la salle de Maréchal pour vestibule d'honneur. C'est par cette salle que le président débouchera dans la galerie des Statues pour être conduit en séance.

L'architecte a prévu le cas où les deux Chambres françaises auraient à siéger en Assemblée plénière. Dans ce cas exceptionnel, la cloison du fond de la nouvelle salle, laissée mobile, se reculerait sous le balcon, de manière à donner 300 places supplémentaires environ.

Les travaux, commencés le 31 mai dernier, peuvent être considérés aujourd'hui comme achevés; ils n'auront pas nécessité moins de 98,000 journées d'ouvriers sur place, sans parler de celles consommées dans les ateliers. Il est permis de dire que l'activité de l'architecte a égalé son savoir-faire.

## Etranger.

### OUVERTURE DU PARLEMENT ITALIEN.

Le discours royal dit :

« L'année qui s'est écoulée depuis que je me suis trouvé au milieu de vous nous laisse des sentiments de satisfaction et d'espoir dans l'avenir. Les conditions intérieures du pays sont bonnes. Les rapports avec les puissances étrangères sont entièrement amicaux.

« L'accomplissement d'un accord international avec un souverain ami a inspiré à mon gouvernement l'idée de racheter les railways.

« L'Italie aborde avec courage le problème difficile dont s'occupent depuis quelque temps les gouvernements et les parlements des Etats les plus civilisés. On vous soumettra le traité avec l'Autriche et le projet pour l'achat et l'exploitation des railways du royaume, ainsi que pour les opérations financières destinées à leur achèvement.

« Bien que cette réforme importante amène avec elle quelques charges pour le Trésor, cependant j'ai confiance que vous pourrez, dans cette session, établir pour la première fois la balance entre les recettes et les dépenses sans augmenter les impôts.

« Les bonnes dispositions qui président à l'œuvre délicate de la révision des tarifs, d'accord avec la France, la Suisse et l'Autriche, me donnent l'espoir que les nouveaux traités de commerce pourront vous être soumis pendant cette session.

« Je désire qu'on parvienne à corriger les défauts démontrés par l'expérience, à accroître les revenus du Trésor et à ouvrir des débouchés plus vastes et assurés aux produits italiens, tout en maintenant intacts les principes du libre échange. »

Le discours annonce la présentation de projets de lois concernant la justice et l'administration.

Le discours ajoute :

« J'ai été fier de constater moi-même dans les camps d'instruction les progrès de notre armée. Nous devons aussi consacrer tous nos soins à la marine, qui a les mêmes droits à l'affection du pays et à la sollicitude du Parlement.

« Mon vœu le plus cher est d'inspirer à l'Italie une confiance légitime en elle-même, confiance qui est la garantie la plus sûre de son indépendance et du respect de ses droits. L'Italie a eu la confirmation de ses bons rapports internationaux dans les visites des empereurs d'Autriche et d'Allemagne.

« J'ai été très-heureux de les accueillir. Venise, Milan, se sont montrées les dignes interprètes des sentiments de la nation. Ces démonstrations cordiales d'amitié entre les souverains sont des gages de sympathie durable entre les peuples.

« L'insurrection de l'Herzégovine et de la

Bosnie a donné lieu à des négociations entre les puissances garantes de l'intégrité de l'empire ottoman.

« J'ai jugé opportun d'y prendre part pour rétablir, d'accord avec ces puissances, la tranquillité en Orient et assurer le sort des populations chrétiennes.

« Le sultan a accueilli de bon gré les propositions faites dans ce but. On compte sur la prompte et fidèle exécution des réformes annoncées, grâce auxquelles on parviendra à pacifier ces contrées et à leur préparer un avenir meilleur.

« L'Italie remplira ses devoirs de grande puissance en contribuant avec les gouvernements amis au maintien de la paix; tout en s'appliquant à développer ses institutions et sa prospérité intérieure, elle saura exercer son influence de manière à s'assurer le respect et la confiance des nations civilisées. »

(Agence Havas.)

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Les préoccupations électorales étant terminées, nous rappelons à nos concitoyens qu'une réunion générale, pour la constitution d'une nouvelle Société des courses, se tiendra à la Mairie de Saumur dimanche prochain, à une heure après midi.

Toutes les personnes qui ont souscrit ou qui désireraient souscrire sont priées de considérer cet avis comme une invitation et de se réunir à l'heure indiquée pour fixer d'une façon définitive le chiffre de la souscription et régler diverses questions de détail relatives à la Société.

On parle de la prochaine convocation d'une partie de l'armée territoriale. Cette convocation n'aurait lieu que pour un jour, un dimanche, et afin de permettre aux soldats de reconnaître leurs chefs.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant.

### AVIS.

#### RÉSERVES ET ARMÉE TERRITORIALE.

A l'occasion de la nouvelle session d'examen qui doit s'ouvrir le 1<sup>er</sup> avril prochain, et dans le but de donner aux intéressés toutes facilités pour acquérir les connaissances théoriques et pratiques exigées, M. le général commandant les 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> subdivisions vient de décider que des cours seront faits par les soins du 32<sup>e</sup> régiment d'infanterie aux aspirants à l'emploi de sous-lieutenant de réserve et d'officier de l'armée territoriale.

Les candidats qui désirent suivre ces cours devront se présenter à M. le colonel du 32<sup>e</sup> d'infanterie pour recevoir les instructions nécessaires.

Le préfet, J. MERLET.

### ELECTIONS DU 5 MARS.

#### Departements limitrophes de Maine-et-Loire.

INDRE-ET-LOIRE. — Chinon : Joubert, rép., élu, 10,849; Podevin, bon., 10,429.

LOIRE-INFÉRIEURE. — Nantes (3<sup>e</sup> circ.) : de la Billais, légittim., élu, 8,595; Roch, rép., 6,485.

Arrondissement de Châteaubriant : Ginoux de Fermon, bon., élu, 6,263; Gahier, légittim., 4,943; Récipon, rép., 4,882.

Arrondissement de Saint-Nazaire : (1<sup>re</sup> circ.) Résultats complets pour Saint-Nazaire (ville) : Fidèle Simon, rép., 4,488; Couëtoux, cons., 355; Amaury Simon, 298.

Résultat général du canton de Saint-Nazaire : Fidèle Simon, 4,860; Couëtoux, 604; Amaury Simon, 594. — Résultat définitif : Fidèle Simon, rép., élu, 5,775; Couëtoux, cons., 5,624; Amaury Simon, bon., 3,955. — (2<sup>e</sup> circ.) : de la Rochette, légittim., élu, 7,617; Benoist, rép., 5,229.

MAYENNE. — Mayenne (1<sup>re</sup> circonscription) : Rauline, cons., 3,730; Renaud-Morlière, gauche, élu, 9,678. — Mayenne (2<sup>e</sup> circonscription) : Bruneau, gauche, élu; Fichet, gauche. — Laval (1<sup>re</sup> circonscription) : Trevaux, cons., 5,984; Souchu-Servinière, gauche, 8,020, élu.

MORBIHAN. — Vannes : Lorois, rép., élu, 8,264; Pioger, bon., 6,403. — Pontivy : De Mun, cons., élu, 10,725; Cadoret, 8,754.

SARTHE. — Le Mans (2<sup>e</sup> circonscription) : Haentjens, bon., élu, 9,910; Cordelet, rép., 8,474. — Mamers (1<sup>re</sup> circonscription) : de la Rochefoucauld, cons., élu, 6,349; Granger, rép., 6,483.

VENDEE. — Fontenay : Beaussire, rép., élu, 8,653; Pugliesi, bon., 7,206.

DEUX-SÈVRES. — Bressuire : La Rochejac-

quelein, légittim., élu, 8,993; Bernard, rép., 8,779.

Dans l'arrondissement de Bressuire, M. de la Rochejaquelein vient d'être élu député avec une majorité de 244 voix. Nous nous félicitons de ce résultat, parce qu'il augmente le groupe de conservateurs, qui auront à soutenir une lutte bien rude et bien énergique contre les républicains de toutes nuances.

Le parti bonapartiste a soutenu la candidature de M. de la Rochejaquelein au nom des grands principes conservateurs. Il a fait passer son devoir avant ses préférences, et il peut, après le combat, se dire, avec la certitude de n'être pas contredit, que c'est à son concours qu'est dû la nomination d'un conservateur dans l'arrondissement de Bressuire.

M. le marquis de la Rochejaquelein a été élu par 8,993 voix, contre 8,779 données à M. Bernard. Voici les résultats par cantons :

M. de la Rochejaquelein (élu) : Bressuire, 4,704; Argenton-Château, 4,090; Cerizay, 2,043; Châtillon-sur-Sèvre, 2,605; Saint-Varent, 548; Thouars, 4,003. — Total, 8,993.

M. Bernard : Bressuire, 4,324; Argenton-Château, 4,882; Cerizay, 635; Châtillon-sur-Sèvre, 897; Saint-Varent, 834; Thouars, 3,207. — Total, 8,779.

## Faits divers.

Un acte de véritable sauvagerie a été commis, samedi 26 février, à la colonie pénitentiaire de Tesson.

Une bonne femme qui avait perdu des volailles alla demander aux jeunes gens de la colonie qui travaillaient dans une coupe de bois, dont leur directeur avait l'adjudication, si ce n'étaient pas eux qui les lui auraient volées.

Trois des interpellés la poursuivirent et l'atteignirent dans le village de Puymardier, où ils la frappèrent à coups de bâtons et à coups de pierres. Le mari de cette malheureuse, âgé de 50 ans, vint à son secours; il fut, lui aussi, terrassé et frappé avec la dernière violence. Il a succombé des suites de ses blessures mercredi dernier, et on craint pour la vie de la femme.

Les trois coupables ont été arrêtés et écroués, jeudi dernier, à la prison cellulaire de Niort.

On écrit de Toulon, 1<sup>er</sup> mars :

« On a procédé, aujourd'hui à 3 heures, à l'expérience de torpilles ayant pour but de fractionner la cuirasse du *Magenta* en parties de 15 à 20,000 kilogrammes, faciles à hisser hors de l'eau.

« Dans ce but, des torpilles chargées de 20 kilogrammes de poudre ordinaire ont été amarrées, de trois mètres en trois mètres, le long d'un câble, et filées ainsi perpendiculairement contre la muraille formant la joue du babord du bâtiment.

« Une fois en place, cet appareil, que l'on nomme chapelet de torpilles, a été enflammé à l'aide de l'électricité. L'inflammation a été instantanée et a produit une détonation sourde, dont le contre-coup s'est fait assez violemment sentir à bord de tous les bâtiments présents sur la rade.

« Sous l'influence de l'explosion, une masse considérable d'eau s'est élevée en tourbillon à environ deux mètres de hauteur. La vase soulevée par l'explosion avait troublé la limpidité de la mer sur une étendue de trois à quatre mille mètres carrés; de nombreuses épaves flottaient à la surface et ont été aussitôt recueillies.

« On ne pourra apprécier les effets produits par le chapelet de torpilles sur le *Magenta* que dans la journée de demain, alors que l'eau s'étant clarifiée permettra aux plongeurs de distinguer les résultats obtenus.

« M. le préfet maritime, M. le major de la flotte, M. le directeur du port et de nombreux officiers assistaient à ce premier essai de la division du *Magenta*. »

Il y a environ un mois, dit la *Guienne*, nous avons raconté les exploits nocturnes de quatre Allemands qui parcouraient, en se livrant à des intempérances de chants et de cris, le cours de Tourny. Un sergent de ville leur ayant fait observer que leur conduite troublait le repos public, l'un d'eux se

jeta sur le représentant de l'autorité, auquel il administra une volée de coups, en disant : « Nous avons déjà battu ces Français; il faut encore les rosser. »

Ces quatre jeunes gens ont été traduits devant le tribunal correctionnel. Les juges, après un examen attentif de cette affaire, ont condamné le sieur P... à quinze jours de prison et à 200 fr. d'amende, les sieurs B... et L... à 100 fr. d'amende; enfin, le quatrième Prussien a été également condamné à 100 fr. d'amende.

## Dernières Nouvelles.

Les négociations ministérielles deviennent si difficiles, que l'on dit M. Dufaure disposé à se retirer de toute combinaison.

Le centre gauche demande plus que ne veut donner le maréchal, et ne demande pas tout ce que la gauche prétend obtenir.

Voici la composition provisoire des bureaux du Sénat et de la Chambre des députés pour les premières séances, en attendant que ces deux corps soient régulièrement constitués.

### SÉNAT.

Président d'âge : M. Gaultier de Rumilly. Secrétaire : MM. de Colombet, Scheurer-Kestner, de Rainneville, Vandier.

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Président d'âge : M. Raspail. Secrétaire : MM. Sarlande, Louis Janvier de la Motte, Roy de Loulay fils, Eschassériaux fils.

L'Agence Havas publie la note suivante :

« Le *Journal officiel* contiendra demain l'acceptation de la démission de M. le vicomte de Meaux. L'intérim du département de l'agriculture et du commerce sera confié à M. le ministre des finances.

« Nous croyons savoir que la formation d'un nouveau cabinet n'aura lieu qu'après la constitution des bureaux des Chambres. »

Cette note prouve que l'on n'est pas encore arrivé à se mettre d'accord. Le maréchal de Mac-Mahon n'aura pas voulu céder tout ce que demandait M. Casimir Périer.

Celui-ci acceptait pourtant, dit-on, le maintien de M. de Montaignac et renouçait à l'amiral Pothuau.

D'après la *Gazette de Francfort*, le prince de Bismark aurait déclaré à un membre de la Chambre des députés de Prusse que le gouvernement était décidé à dissoudre cette Assemblée, si elle n'adoptait pas le projet de loi tendant à centraliser les chemins de fer allemands.

Pour les articles non signés : P. GODET.

### État civil de la ville de Saumur

Du 1<sup>er</sup> au 29 février 1876.

#### NAISSANCES.

Le 1<sup>er</sup>. — Adrienne Robé, rue de Fenet. Le 3. — Jules Bourleaud, rue de Poitiers. — Georgine-Marie Naud, rue de Nantilly.

Le 6. — Henri Fortier, rue de la Croix-Verte.

Le 7. — Michel Fraisse, rue du Pressoir-Saint-Antoine. — Marguerite Duval.

Le 11. — Emile Faison, rue de la Tonnelière.

Le 12. — Angèle-Léontine Bottreau, Grand'Rue.

Le 13. — Louise-Henriette-Rosalie Courtygné, rue du Marché-Noir. — Hippolyte-Louis Chanard, rue l'Hôtel-Dieu.

Le 14. — Fernande-Blanche Mainguin, rue de l'Hôtel-de-Ville. — Maria Masse, route de Varrains.

Le 16. — Joseph-André-Louis-Edouard Neumann, quai de Limoges.

Le 17. — Jeanne-Aimée Faustin, rue du Pressoir-Saint-Antoine. — Léontine-Clotilde Lebouf, rue de Nantilly.

Le 18. — Gabrielle-Louise Choiseau, à l'Hospice. — Charlotte Martin, rue de Fenet.

Le 21. — Rachel Cibron, rue du Bellay.

Le 24. — Rachel-Marthe Leballeur, rue Nationale.

Le 25. — Marie-Albertine Roué, porte du Bourg. — Albert-Georges Pichard, rue du Portail-Louis.

Le 27. — Renée-Joséphine Cerisier, rue de la Visitation. — Adrienne-Albertine Dueymes, rue Saint-Jean. — Berthe Maréchal, rue Saint-Nicolas.

**Refusez toute contrefaçon.** — N'acceptez que nos boîtes en fer-blanc, avec la marque de fabrique *Revalescière Du Barry*, sur les étiquettes.

**SANTÉ A TOUS** rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

## REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

Trente ans d'un invariable succès, en combattant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrosé, insomnies, mé-

lancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, membrane muqueuse, cerveau et sang. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, réussit à éviter tous les accidents de l'enfance. — 88,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castelnau, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes. N° 46,270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46,210 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46,218 : le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 18,744 : le docteur-médecin Short-

land, d'une hydropisie et constipation. — N° 49,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En tasses : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalescière*, en boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La *Revalescière chocolatée*, en boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 60 fr.; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, rue Saint-Jean; M. GONDRAND, rue d'Orléans; M. BESSON, successeur de M. TEXIER; M. NORMANDINE, rue Saint-Jean; M. J. RUSSON, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C<sup>o</sup>, 26, place Vendôme, Paris. (31)

### CHEMIN DE FER DE POITIERS

#### Service d'hiver.

Départs de Saumur pour Poitiers :  
6 heures 20 minutes du matin.  
11 — 30 — — — —  
1 — 45 — — — —  
7 — 40 — — — — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur :  
5 heures 35 minutes du matin.  
10 — 45 — — — —  
12 — 30 — — — — du soir.  
6 — 20 — — — —

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

### COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 7 MARS 1876.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre. . . . .	67	30	» 35	Soc. gén. de Crédit industriel et	735	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	753	75	6 25
4 1/2 % jouiss. septembre. . . . .	95	50	» 25	comm., 125 fr. p. j. nov. . . . .	197	50	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	645	»	5
5 % jouiss. novembre. . . . .	104	40	» 40	Crédit foncier d'Autriche . . . . .	809	50	»	Société autrichienne, j. janv. . . . .	635	»	0 25
Obligations du Trésor, t. payé. . . . .	472	50	» 50	Charentes, 400 fr. p. j. août. . . . .	825	»	» 50	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857 . . . . .	332	»	»	Est, jouissance nov. . . . .	378	75	»	Orléans. . . . .	315	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860 . . . . .	480	»	»	Paris-Lyon-Méditerran., j. nov. . . . .	971	25	» 50	Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	310	50	»
— 1865, 4 % . . . . .	510	»	»	Midi, jouissance juillet. . . . .	718	75	» 1 25	Est. . . . .	310	»	»
— 1869, 3 % . . . . .	302	»	»	Nord, jouissance juillet. . . . .	1210	»	» 50	Nord. . . . .	314	75	»
— 1871, 3 % . . . . .	343	»	»	Orléans, jouissance octobre. . . . .	1015	»	»	Ouest. . . . .	310	»	»
— 1875, 4 % . . . . .	474	50	» 2	Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill. . . . .	640	»	»	Midi. . . . .	310	»	»
Banque de France, j. juillet. . . . .	3720	»	» 15	Compagnie parisienne du Gaz. . . . .	1105	»	10	Deux-Charentes. . . . .	290	»	»
Comptoir d'escompte, j. août. . . . .	615	»	» 2 50	Société immobilière, j. janv. . . . .	23	»	» 25	Vendée. . . . .	244	»	»
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juill. . . . .	482	50	» 7 50	C. gén. Transatlantique, j. juill. . . . .	330	»	6 25	Canal de Suez. . . . .	535	»	»
Crédit foncier colonial, 250 fr. . . . .	370	»	»								
Crédit foncier, act. 500 fr. 250 p. . . . .	880	»	» 5								

### CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

#### GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 20 décembre)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.  
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.  
6 — 45 — — — — (s'arrête à Angers)  
9 — 1 — — — — omnibus.  
1 — 33 — — — — soir, omnibus.  
4 — 12 — — — — express.  
7 — 17 — — — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.  
3 heures 35 minutes du matin, omnibus-midi.  
8 — 30 — — — — omnibus.  
9 — 1 — — — — express.  
4 — 44 — — — — soir, omnibus.  
10 — 38 — — — — express-poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 10 heures.

Etude de M<sup>e</sup> ROBINEAU, notaire à Saumur.

#### ADJUDICATION

Sur baisse de mise à prix. En totalité ou par lots, DE LA PROPRIÉTÉ DE L'ÉTOILE Située à Grandfonds, commune de Brézé, Le dimanche 12 mars 1876, à midi. L'adjudication aura lieu sur la propriété. On vendra aussi 13 barriques de vin rouge et 13 barriques de vin blanc, récoltés sur la propriété. Toutes facilités pour les paiements. On pourra traiter avant l'adjudication. (102)

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

#### A VENDRE

A L'AMIABLE, UNE MAISON Sise à la Maison-Pré, commune de Saint-Lambert-des-Levés, Consistant en bâtiments d'habitation, remise, écurie et jardin; le tout d'un seul tenant, clos de murs, porté au cadastre, section C, n° 77, pour une contenance de 40 ares. S'adresser, soit à M. Joseph HURTAULT, qui habite la maison, soit à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire. (77)

Etude de M<sup>e</sup> FLEURIAU, notaire à Bourgueil.

#### A CÉDER

PAR SUITE DE DÉCÈS, Pour entrer en jouissance de suite, UN FONDS D'HORLOGER-BIJOUTIER Situé ville de Bourgueil, très-bien placé. On vendra ou on louera la maison dans laquelle il est exploité. S'adresser à M<sup>e</sup> FLEURIAU, notaire, ou à M. ADAMOWICZ, horloger-bijoutier à Bourgueil (Indre-et-Loire).

A VENDRE GRANDE QUANTITÉ DE BELLES PLANCHES, VOLIGES ET CHEVRONS.

S'adresser à M. GAGNEUX, propriétaire à Presle. (79)

#### A LOUER

Présentement ou pour la Saint-Jean prochaine. 1<sup>e</sup> PORTION DE MAISON, située à Saumur, rue Haute-Saint-Pierre, composée de : au rez-de-chaussée, salon, chambre à coucher et cabinet; au premier étage, une autre chambre, cabinet, cuisine; greniers, cave et jardin. Entrées rue Haute-Saint-Pierre et montée de la Retraite. 2<sup>e</sup> Rue du Pavillon, DEUX CHAMBRES au rez-de-chaussée, grenier, cave et cour. 3<sup>e</sup> Au Champ-de-Foire, REMISE, ECURIE et GRENIER. S'adresser à M. GIRARD père, place de la Grise. (53)

#### A VENDRE

PLANT ENRACINÉ DE VIGNE ROUGE Saint-Nicolas. S'adresser à M. RATIER-LIGER, propriétaire à Bourgueil. (96) M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué, demande un clerc. UNE MAISON DE COMMERCE demande un enfant de douze ans, sachant lire et écrire. S'adresser au bureau du journal.

#### A LA VILLE DE PARIS

Place Saint-Pierre SAUMUR.

#### AGRANDISSEMENT

Vaste galerie, spécialement destinée à la vente de la confection pour hommes, jeunes gens et enfants. Prochainement l'ouverture. DEUX NOUVEAUX RAYONS Chapeaux feutre, chapeaux de paille, casquettes, plus de 3,000 à choisir. Parapluies en tous genres, 50 pour cent meilleur marché que dans les spécialités. (88)

#### RIELLANT

DENTISTE Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

#### Entreprise de voitures publiques de M. THOMAS.

Service d'été, à partir du 1<sup>er</sup> mars 1876.

Départs de Fontevault pour Saumur :  
1<sup>er</sup>, 7 heures du matin. } Bureau, à Fontevault, hôtel de la Croix-Blanche.  
2<sup>e</sup>, 10 — — — — }  
3<sup>e</sup>, 2 heures du soir. }  
Départs de Saumur pour Fontevault :  
1<sup>er</sup>, 3 heures 45 minutes du matin. } Bureau, rue du Portail-Louis, chez M. Godenèche, aubergiste.  
2<sup>e</sup>, 10 heures 1/2 du matin. } Bureau, quai de Limoges, chez M. Marliac, aubergiste.  
3<sup>e</sup>, 5 heures 1/2 du soir. }

Médailles aux Expositions universelles de Lyon, 1872; Paris, 1867 et 1855; Londres, 1862, etc.

### BANDAGES HERNIAIRES

DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.  
Seul dépôt à Saumur, chez M<sup>e</sup> V<sup>e</sup> LARDEUX, couteleur-bandagiste, rue Saint-Jean.

Ces bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. — M<sup>e</sup> V<sup>e</sup> LARDEUX a attaché à sa maison un homme de confiance, capable et expérimenté, qui se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète. PRIX MODÉRÉS.

#### FABRIQUE DE TREILLAGES EN TOUS GENRES.

### FANT

9, rue Saint-Nicolas, à Saumur. Volières, Poulailers, Faisanderies, Espaliers, Tambours à poissons, Ombellifères pour jardins, Entourages de tombes, Grillages pour vitraux d'église, Cribles. (101)

#### MOIS DE MARIE PRATIQUE

Ou Marie modèle de la vie chrétienne, avec exemples. Par l'abbé PEYRE. Ce Mois de Marie a un mérite particulier, c'est qu'il justifie pleinement son titre. C'est un livre véritablement pratique, et qui ne peut que rendre meilleurs ceux qui s'en servent pour sanctifier le mois consacré à Marie. Aussi l'auteur a-t-il reçu, avec de nombreuses lettres de félicitation, les approbations de plus illustres prélats français. S'adresser à M. l'abbé PEYRE, chapelain au château de Célestan, par Coursan (Aude), et chez les principaux libraires. Prix, franco par la poste : broché, 1 fr. 25; relié toile, 2 fr. — 13<sup>e</sup> gratic.

#### LE LIVRE UNIQUE DES FIDÈLES

Par l'auteur du Mois de Marie pratique. Sanctification du jour, de la semaine, du mois, de l'année et de la vie entière, telle est la division de ce volume qui en huit cents pages, renferme le strict nécessaire pour le plus grand nombre des fidèles. Prière du matin et du soir, méditation, examen, chapelet, indulgence, exercice pour chaque jour de la semaine, ordinaire de la messe, vêpres, complies, saluts, dévotions de chaque mois, offices de tous les dimanches et principales fêtes, avec une courte instruction, office de Noël, de la Semaine-Sainte, vêpres et messes des morts, vies de tous les saints du calendrier romain; Dogme, Confirmation, Pénitence, Eucharistie, Ordre, Mariage, Exorcisme, Onction; Sépultures. Ce livre, que l'on pourrait appeler le *totum des fidèles*, est à la fois un programme, un formulaire de prières, un livre de méditation, un rituel, un catéchisme, une vie des saints, et dispense de tout autre livre de piété. Prix franco : broché, 5 fr.; relié basane gaufrée, 6 fr., avec le 13<sup>e</sup> gratic. 25 pour cent de remise aux mille premiers souscripteurs. S'adresser à l'abbé PEYRE, chapelain au château de Célestan, par Coursan (Aude).

#### LA MODE UNIVERSELLE

JOURNAL ILLUSTRÉ DES DAMES

PREMIÈRE ÉDITION Donnant par an 24 numéros, 2,000 gravures, 200 patrons, 400 dessins de broderies. Paris. Département. Un an. . . . . 6 fr. 8 f. Six mois. . . . . 3 50 4 Trois mois. 2 » 2

ÉDITION DE LUXE Donnant les mêmes numéros que la première édition, plus 36 gravures coloriées. Paris. Département. Un an. . . . . 15 fr. 18 f. Six mois. . . . . 8 fr. 10 f. Trois mois. 4 fr. 5 f.

ENVOI DE NUMÉROS SPÉCIMENS GRATIS. Paris, J. BAUDRY, éditeur. On s'abonne chez M. MILON, libraire à Saumur. Saumur, imprimerie de P. GODET. Certifié par l'imprimeur soussigné.